



MAI 2013

REMAUFENS INFOS

COMMUNE DE REMAUFENS



Principales informations

Depuis décembre 2012, le Conseil communal a :

- Organisé une inauguration officielle des nouveaux locaux administratifs avec la participation du Préfet et de son personnel, des exécutifs des communes du District avec leur personnel administratif, des députés de la Veveyse. Les principales associations dont la Commune fait partie, Monsieur et Madame Jean-Meinrad et Marguerite Tâche ainsi que l'Entreprise R. Emonet SA à Tatroz ont également été invités. 
 - Pris acte de la décision de l'ECAB qui nous octroie une subvention d'environ Fr. 30'000.— pour le déplacement de notre conduite d'eau à la Route du Dally à Châtel-St-Denis.
 - Donné son accord au journal Le Messenger afin de réaliser une présentation générale des communes de la Veveyse sous forme de publiereportage avec textes et photos durant l'année 2013.
 - Pris acte de la réponse négative du Service des ponts et chaussées, suite à notre demande motivée, concernant l'installation de feux clignotants oranges au niveau des deux passages piétons situés sur la Route du Tatrel à proximité de la Gare TPF.
 - Adjugé les travaux relatifs au déplacement de notre conduite d'eau à la Route du Dally à Châtel-St-Denis à l'entreprise JPF Construction SA à Bulle pour le génie civil et l'entreprise A. Rosselet SA à Châtel-St-Denis pour l'installation sanitaire.
 - Pris acte de l'engagement à 60 % de Madame Caroline Meyer qui entrera en fonction le 1^{er} septembre 2013 en tant que curatrice professionnelle pour le District.
 - Pris acte que, dans l'organisation des homes pour personnes âgées, l'unité Alzheimer sera attribuée à l'EMS du Châtelet à Attalens.
 - Assermenté les nouveaux officiers du CSPI Châtel-St-Denis / Remaufens et participé au repas de fin d'année du corps qui s'est déroulé au Restaurant de l'Avenir à Remaufens.
 - Octroyé une subvention à l'USL ainsi qu'aux écoles pour les remercier de l'organisation de la St-Nicolas.
 - Participé, avec la Commission de l'énergie, à une présentation de la société Greenwatt du Groupe E sur l'avenir de l'énergie éolienne en général et en particulier sur le territoire communal.
 - Accepté et signé un contrat de maintenance avec Swisscom pour l'entretien de notre centrale téléphonique.
-

Principales informations (suite)

- Confirmé l'achat du columbarium Prestige à la société Arts Funéraires à Martigny. Les travaux d'aménagement au cimetière ainsi que la pose du columbarium sont prévus durant les mois de mai et juin 2013.
- Pris acte de la décision du Service des ressources du Canton de ne pas entrer en matière concernant le financement des transports scolaires des élèves entre Remaufens et Attalens.
- Pris acte que, suite à la fermeture de la cuisine de l'Hôpital, c'est la société BG Gastronomie Sàrl à Châtel-St-Denis qui fournit le service des repas à domicile depuis février 2013.
- Signé une convention avec la crèche Carpati à St-Martin pour la participation communale aux frais de garde des enfants de notre Commune.
- Pris position, suite à la présentation de la Préfecture des différents scénaris, concernant d'éventuelles fusions de Communes dans le District. Le Conseil communal reste convaincu que la Commune peut continuer à faire face à ses obligations en restant indépendante et qu'une quelconque fusion n'apporterait pas d'avantage significatif à sa population.
- Mis à disposition des habitants des appartements de la Route Villageoise 53 des places de parc communales, durant les travaux de transformation du bâtiment de Monsieur et Madame Sauter à la Route Villageoise 47a.



- Engagé Madame Anne-Lyse Savoy pour le nettoyage des nouveaux locaux administratifs.
 - Pris connaissance du résultat du sondage, effectué par la Région Glâne Veveyse, concernant l'utilisation des transports publics, qui relève que les grandes villes sont bien desservies mais la desserte est insuffisante dans les zones rurales.
 - Adressé aux parents des élèves actuellement scolarisés de la 1^{ère} enfantine à la 5^{ème} primaire ainsi qu'aux parents des enfants qui commenceront la 1^{ère} enfantine en automne 2013, un formulaire de préinscription pour l'accueil extrascolaire.
 - Donné son accord pour la création d'un îlot de vieux bois dans une de nos forêts communales dans un but de biodiversité.
 - Préavisé en faveur d'un système bi-proportionnel avec un quorum de 5 % suite à la demande du canton concernant le mode électoral du législatif cantonal en 2016.
 - Attribué des parchets communaux à de nouveaux locataires suite à la dénonciation par Monsieur Michel Genoud de ses contrats.
 - Mis au concours les postes de responsable de l'accueil extrascolaire (AES) et d'auxiliaires avec entrée en fonction pour août 2013.
 - Participé à l'assemblée des Armaillis de la Veveyse qui s'est déroulée à Remaufens le vendredi 19 avril 2013.
 - Pris note de la participation de nos écoles à la journée d'action Coup de balai en nettoyant l'extérieur de l'école et la place de jeux le vendredi après-midi 26 avril 2013.
-

Information sur la qualité de l'eau potable de Mology



Depuis décembre 2012, l'eau de nos sources alimente à nouveau le village. Le traitement par chloration devra être poursuivi jusqu'à l'installation d'un système de désinfection par UV. L'eau reste bien entendu parfaitement consommable.

Dans le rapport d'analyse des prélèvements effectués le 10 avril 2013, à différents endroits dans le réseau de distribution, tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.



Dureté totale de l'eau : 16.8 degrés français

Teneur en nitrate : 3 mg/l (valeur de tolérance max. 40)

Comptes 2012

Les **comptes 2012** ont été examinés par FIDUSTAVIA SA. Ils ont été présentés à la Commission financière et **donnent le résultat suivant :**



Le **compte de fonctionnement** boucle avec un bénéfice de Fr. 5'088.75 alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 2'095.—.

Le **compte des investissements** boucle avec des charges de Fr. 1'765'766.65 et des produits pour Fr. 33'761.70.

Le bilan dégage une fortune nette de Fr. 339'337.32 contre Fr. 334'248.57 au 31.12.2011.

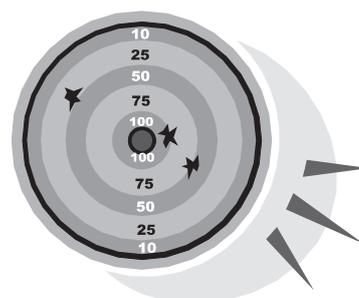
Programme de tir 2013

Suite à l'arrangement qui nous lie avec la Commune de Châtel-St-Denis, nous invitons les tireurs astreints de Remaufens à effectuer leurs **tirs obligatoires** au Stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Le vendredi 17 mai de 18 h 00 à 20 h 00

Le vendredi 21 juin de 18 h 00 à 20 h 00

Le vendredi 23 août de 17 h 30 à 19 h 30



Le tir de Commune Châtel-Remaufens se déroulera les mercredis 12 et 19 juin de 18 h 00 à 20 h 00.

Santé

Subsides pour la réduction des primes d'assurance-maladie

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie de base.

Pour 2013, la demande de réduction des primes doit être présentée au Conseil communal au plus tard le 31 août. La Caisse cantonale de compensation AVS n'entrera pas en matière sur des demandes présentées après cette échéance. **Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès du Conseil communal.**



Le formulaire est disponible sur notre site internet et sur demande au bureau communal. La police d'assurance maladie 2013 doit être jointe au formulaire.

Astuces énergétiques

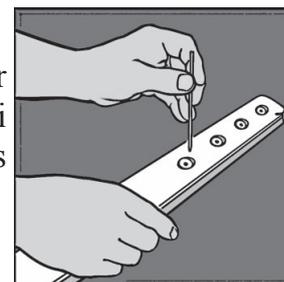


Astuces énergétiques



Comment redonner toute sa performance à un lave-vaisselle ?

Une opération très facile à effectuer peut redonner toute sa puissance de lavage à un lave-vaisselle qui ne nettoie plus très bien. Il suffit de déboucher les orifices de ses "bras de lavage".



Le saviez-vous ?

L'électricité est facturée sur la base des kilowattheures consommés (kWh). C'est une unité d'énergie qui veut dire "1000 watts pendant une heure". C'est, par exemple, l'électricité soutirée par une lampe halogène de salon de 250 watts pendant quatre heures ($250 \times 4 = 1000$) ou par une ampoule économe de 25 watts pendant 40 heures ($25 \times 40 = 1000$).

Ecoles



La rentrée scolaire 2013-2014 est fixée au jeudi 22 août 2013 et les relâches d'automne auront lieu du lundi 21 octobre au vendredi 1^{er} novembre 2013.

Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route devant le bâtiment scolaire pour y déposer les enfants.



La police effectuera des contrôles

Recrutement au 1^{er} janvier 2014 - CSPI CR



Si vous êtes né(e) jusqu'au 31 décembre 1995 et que vous souhaitez incorporer le corps des sapeurs-pompiers intercommunal et centre de renfort dans l'intérêt de la collectivité et participer à un service de secours de la région, vous pouvez vous inscrire, chez le commandant, Major Julien Rey, 079 557 04 31 jusqu'au vendredi 30 août 2013.



Plus d'informations sont disponibles sur notre site Internet www.remaufens.ch ou sur www.pompiers-chatel.ch

Pass'Sports été 2013

Les Pass'Sports été 2013 peuvent être retirés gratuitement auprès de l'Administration communale. Vous pourrez ainsi découvrir des activités sportives et ludiques en Glâne et en Veveyse.



Vous pouvez aussi l'imprimer via www.communes-en-mouvement.ch



Du 1^{er} avril au 30 septembre 2013
Découvertes et initiations d'activités
en Glâne et Veveyse

Passeports et cartes d'identité

Les passeports doivent être commandés auprès du Service de la population et des migrants (Secteur passeports suisses - Biométrie) par internet www.passeportsuisse.ch ou par téléphone 026 305 15 26. Puis se rendre à la Route d'Englisberg 11 à 1763 Granges-Paccot où les photos seront faites directement sur place. Toujours apporter ses anciens documents d'identité.



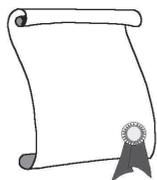
Pour les cartes d'identité, vous pouvez procéder comme pour le passeport ou vous présenter au Secrétariat communal avec une photo format passeport et votre ancien document. La carte d'identité est valable 10 ans et coûte Fr. 70.— pour un adulte.



Pour vos photos, vous pouvez vous adresser à Monsieur Kehren au 079 623 96 39 pendant les heures de bureau.

Les documents d'identité sont envoyés sous pli recommandé et le délai de livraison est de 10 jours ouvrables.

Le Conseil communal félicite



Les apprentis et étudiants qui ont obtenu leur certificat de fin d'apprentissage ou de fin d'études et leur souhaite plein succès pour leur avenir.

Sur présentation de leur diplôme au Secrétariat communal, une prime de Fr. 100.— leur est offerte.

Déchetterie



Nous vous rappelons que tous les emballages alimentaires ainsi que les bouteilles en plastique (shampooing, produits de nettoyages, etc...) doivent être éliminés dans des sacs à ordures ménagères munis d'une vignette et qu'ils ne peuvent pas être déposés à la déchetterie.



Tous les sacs à ordures, munis d'une vignette correspondant à leur contenance, doivent être déposés dans les containers communaux à disposition à différents endroits du village.



Les boîtes de conserve et les bouteilles de PET doivent être écrasées afin de diminuer les coûts de transports.



La liste complète des déchets acceptés lors du ramassage hebdomadaire se trouve sur notre site Internet www.remaufens.ch - Vie Locale - Voirie / Déchets.



Horaires d'ouverture :

ÉTÉ du 15 avril au 15 octobre :

Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00

et de 19 H 00 à 20 H 00

Samedi de 10 H 00 à 12 H 00

et de 15 H 00 à 16 H 00

HIVER du 16 octobre au 14 avril :

Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00

et de 17 H 30 à 18 H 30

Samedi de 10 H 00 à 12 H 00

Secrétariat communal

Route Villageoise 53

Tél. 021 948 80 84

administration@remaufens.ch

www.remaufens.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi de 13 H 00 à 17 H 00

Mercredi de 17 H 00 à 18 H 30

Vendredi de 13 H 00 à 17 H 00